



Bulletin d'adhésion au SPELC LORRAINE
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
Période du 1er juin 2025 au 30 septembre 2026



NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Tel fixe : _____ Tel portable : _____
Courriel : _____ @ _____
Votre établissement à la rentrée 2025 : _____

VOUS ÊTES : situation en septembre 2025

PROFESSEUR(E) : compléter ou entourer (cf page 3) :

Grade : _____ Classe _____ indice : _____
Échelon _____ depuis le _____ Dernier RV de carrière : E / TS / S / AC
Contrat : CDI CDD Temps de travail : (% ou fraction) _____
Situation : Disponibilité / en formation / Retraite progressive % = _____ / retraite définitive
Matière enseignée : _____

SALARIÉ(E) OGE : compléter ou entourer (cf page 3)

PERSONNEL : ÉDUCATION / ADMINISTRATIF / SERVICE / PROF HORS CONTRAT /
FORMATEUR
CONTRAT : CDI CDD Strate _____ Degrés : _____
TEMPS DE TRAVAIL : COMPLET (35H00) / PARTIEL ANNUALISÉ / INTERMITTENT
Temps de travail : (% ou fraction) _____

AESH :

Disponibilité / Formation / Retraite progressive à _____ % / Retraite définitive / AESH
autre situation (préciser) _____

VOTRE ADHÉSION : COTISATION 2025/2026 : (tarifs en page 3) _____ €
CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ (cf page 4) _____ €
CARTE INTERCEA 2025 (cf page 4) _____ €
TOTAL : _____ €

(entourer) MAGAZINE EDUCATEUR SPELC GRATUIT **version papier / électronique / les deux**

Je soussigné reconnaît avoir pris connaissance et accepté le traitement par le SPELC des données à caractère personnel dans le cadre de la RGPD (à lire page 2).

- Je règle par chèque : ci-joint _____ chèque(s) libellé(s) au nom du SPELC LORRAINE pour un montant total de : _____ € à adresser avec la page 1 de ce bulletin d'adhésion à [SPELC Lorraine 35 Grand Rue DIEDING 57905 ZETTING](mailto:spelc-lorraine@spelc.fr)
- Je règle _____ € par virement (RIB page 3) j'envoie une preuve du virement et la page 1 de ce bulletin d'adhésion à [à spelc-lorraine@spelc.fr](mailto:spelc-lorraine@spelc.fr)
- Je règle en liquide contre reçu la somme de _____ € remise à _____ responsable du Spelc Lorraine.

En date du _____ **SIGNATURE :**

Traitement des données à caractère personnel RGPD

Les données à caractère personnel collectées par le [SPELC LORRAINE](#) le sont uniquement à des fins de gestion des activités et missions dévolues à un syndicat dont l'envoi de publications locales et nationales. Celles-ci se limitent au strict nécessaire et elles ne sont ni vendues, ni cédées gracieusement à des tiers en dehors de la fédération des Spelc, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Elles sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés ; elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion des missions du syndicat. Elles sont stockées dans nos bases de données lesquelles sont situées au sein de l'Union européenne. Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018, les personnes dont les données personnelles sont collectées bénéficient, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données. Les personnes concernées disposent du droit de retirer leur consentement en contactant le [SPELC LORRAINE](#) à l'adresse suivante : spelc-lorraine@spelc.fr Ces personnes ont aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En devenant adhérent du Spelc Lorraine,

J'autorise Le Spelc Lorraine et la fédération à m'adresser leurs publications ;

J'autorise le spelc Lorraine et la fédération à m'adresser des informations sur ma messagerie électronique ;

J'autorise le Spelc lorraine à transmettre mes données personnelles à un tiers au sein de la fédération dans le cadre d'une mutation

CATÉGORIES	Cotisation 2025/2026	Si réglée avant le 30/09/2025
Professeur contractuel Chef(fe) d'établissement Cadres OGEC ou Agent de maîtrise OGEC Professeur hors contrat	115,00 €	100,00 €
Professeur 1 ^{ère} adhésion sauf lauréat de concours Professeur correspondant du Spelc identifié dans son établissement Formateur CFA	100,00 €	90,00 €
Professeur délégué syndical (DS) Professeur responsable de section syndicale (RSS) Professeur élu CSE Cadre Ogec élu CSE Agent de maîtrise Ogec élu CSE Professeur élu CCM Professeur en retraite progressive Cadre OGEC en retraite progressive Agent de maîtrise Ogec en retraite progressive Suppléant en CDI Cadre Ogec 1 ^{ère} adhésion	90,00 €	75,00 €
Professeur en temps partiel ou incomplet Professeur en congé parental Professeur en invalidité Professeur en retraie définitive Cadre Ogec en retraite définitive Suppléant en CDD Employé Ogec (strates I et II) à temps complet	70,00 €	60,00 €
Lauréat de concours Suppléant en attente de contrat AESH Employé Ogec (strates I et II) à temps partiel supérieur à 50% Employé Ogec (strates I et II) délégué syndical (DS) Employé Ogec (strates I et II) responsable de section syndicale (RSS) Employé Ogec (strates I et II) élu CSE Employé Ogec (strates I et II) en retraite progressive Employé Ogec (strates I et II) en retraite définitive	65,00 €	60,00 €
Etudiant Professeur en disponibilité Employé Ogec (strates I et II) 1 ^{ère} adhésion Employé Ogec (strates I et II) à temps partiel égal ou inférieur à 50%	55,00 €	55,00 €
Particularités :		
Professeur contractuel : Si tarif plus intéressant que ci-dessus : 0,30 € du point d'indice toutefois minimum 55 €		
Couple même adresse : réduction de 50% sur la cotisation la moins onéreuse qui reste au minimum à 55 €		
Deux contrats : Éducation nationale + Employé Ogec : la cotisation à prendre en compte est celle de l'Éducation nationale.		
Rattrapage d'arriéré : 50 € par année d'arriéré à ajouter à la cotisation de l'année en cours. Limité à 3 ans maximum.		

INFORMATIONS ADHÉSIONS

MONTANT DE VOTRE COTISATION

Il se compose de votre adhésion selon votre catégorie. Vous pouvez y ajouter une **contribution de solidarité**.

C'est un supplément de cotisation. Son objectif : Offrir une cotisation aux employés OGEC de state 3 ou 4 à temps partiel : 15 € à la charge de l'employé et 40 € provenant de la solidarité syndicale. (Beaucoup d'employés OGEC travaillent à mi-temps pour un salaire indécemment bas. Bien que le souhaitant, ils ne peuvent s'offrir une adhésion syndicale à 55 €. Ils pourraient le faire pour 15 € (5 € après crédit d'impôts) si la solidarité syndicale prenait en charge les 40 € manquants).

Les adhérents volontaires sont invités à ajouter à leur cotisation une contribution non limitée de multiples de 20 € (2 x 20 € permettant d'offrir une adhésion). L'intérêt pour le contributeur : Outre la satisfaction de participer à la progression du Spelc et à l'aide apportée au personnel OGEC, sa contribution s'ajoute à son adhésion et bénéficiera de la réduction-crédit d'impôts : Pour 20 euros versés cela fait 13,20 € de déduction ou crédit d'impôts !

Vous pouvez aussi commander une **carte INTERCEA** pour l'année civile 2026 pour 15 € (carte + envoi postal) Il s'agit d'une carte vous offrant des réductions pour visites / parcs d'attractions / spectacles :

<https://www.intercea.fr>

Tous les retraités adhérents du Spelc Lorraine bénéficient de l'abonnement à la **revue de la FNAR** (fédération nationale des Associations de retraités) leur donnant accès à la mutuelle santé « mutualia » et à ses avantages pour les retraités.

Le montant total de la cotisation bénéficie de la réduction ou du crédit d'impôts de 66 %

VOTRE SITUATION

Une fiche bien renseignée avec précision nous permet de veiller à l'exactitude de votre évolution de carrière et à une juste progression et rémunération de celle-ci.

Pour les professeurs : la date exacte au jour près de votre dernière promotion, le résultat de l'évaluation de carrière ainsi que la matière de votre contrat sont des renseignements qui nous sont indispensables pour veiller à vos droits et vérifier l'exactitude des données du rectorat vous concernant.

Indice : celui qui figure sur votre dernier bulletin de salaire

Grade : agrégés / certifié / PLP / PEPS / Prof écoles / PES

Classe : normale / hors classe / classe exceptionnelle

RV de carrière : Excellent / très satisfaisant / satisfaisant / à consolider

Pour les salariés : la connaissance de votre strate et vos degrés est importante. Ils peuvent évoluer et nous pouvons vous y aider à progresser si nous en avons connaissance.

Vous n'êtes ni enseignant, ni salarié OGEC ni retraité(e)

Vous êtes conjoint(e), enfant, veuf ou veuve d'un adhérent du SPELC et vous souhaitez bénéficier (ou prolonger si décès de l'adhérent) des avantages assurance et/ou mutuelle santé que la MSC (Mutuelle St Christophe) propose aux adhérents du SPELC.(idem pour mutualia) Vous pouvez le faire pour 55 € (soit 19 euros après déduction ou crédit d'impôts)

PARRAINAGE (cf page 5)

PROTECTION JURIDIQUE (cf page 4)

Le Spelc possède un service juridique national qui peut intervenir à la demande du président du Spelc Lorraine pour toute situation conflictuelle entre un adhérent et l'institution catholique (chef d'établissement , DDEC) ou l'administration (inspecteur / DASEN / rectorat) ou encore un collègue. Ce service donnera des conseils et la meilleure stratégie à mettre en place dans l'intérêt de l'adhérent. De plus, le Spelc a souscrit pour ses adhérents une protection juridique susceptible d'intervenir en cas de judiciarisation à la demande de notre service juridique si toutefois la situation est prévue au contrat de protection (cf page 4)

RIB SPELC LORRAINE

Banque 10278 Guichet 05617 N° de compte 00020088701 clé 03

IBAN : FR76 1027 8056 1700 0200 8870 103

Domiciliation : CCM COTEAUX VAL DE SARRE SARREINSMING 3 A GRAND RUE 57905 SARREINSMING
☎33387987190

BIC : CMCIFR2A

ASS SPELC LORRAINE DIEDING 35 GRAND RUE 57905 ZETTING

LA PROTECTION JURIDIQUE DES ADHÉRENTS DU SPELC

Des garanties qui couvrent une partie de nos activités professionnelles et syndicales ainsi que bénévoles au profit des SPELC et d'un établissement d'enseignement privé. Les activités relevant de la vie privée ne sont pas couvertes par le contrat.

Qui est concerné ? Tous les adhérents du SPELC à jour de cotisation : Enseignants, salariés, chefs d'établissement, retraités.

Quelles garanties ?

La défense pénale : L'assureur prend en charge la défense de l'assuré dans une procédure pénale dans le cas d'atteinte aux biens ou aux personnes. Cependant, la faute personnelle est une clause d'exclusion.

La défense disciplinaire : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire à condition qu'il n'ait pas commis de faute détachable du service.

La défense civile : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré poursuivi devant une juridiction civile seulement dans les cas prévus au contrat (cf notice assureur à télécharger)

Recours atteinte aux biens : L'assureur prend en charge la plainte que l'assuré voudrait déposer contre un tiers, auteur de destruction, de dégradation ou de détérioration de ses biens meubles ou immeubles dont il pourrait être victime.

Recours menaces : L'assureur prend en charge la plainte de l'assuré, victime dans le cadre de ses activités professionnelles ou syndicales de menace de crime ou de délit contre sa personne ou ses biens.

Recours dénonciation calomnieuse et Recours dénonciation calomnieuse élargie : c'est à dire non subordonnée à une mise en cause pénale : l'assureur prend en charge le recours pénal que l'assuré voudrait engager contre un tiers auteur à son encontre de dénonciation calomnieuse.

Recours violences physiques volontaires : L'assureur prend en charge la défense des intérêts de l'assuré victime de violences physiques volontaires de la part d'un élève, d'un parent d'élève, d'un collègue.

Recours diffamation et injures publiques

Recours harcèlement moral au travail

Recours violation du droit à l'image

Périmètre étendu des activités bénévoles garanties pour les retraités dans le cadre du SPELC ou d'un établissement privé.

Les procédures :

1 : l'information juridique : Sur simple appel, des juristes répondent par téléphone en temps réel aux questions d'ordre juridique que vous vous posez dans le cadre des garanties du contrat. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 (hormis jours fériés et chômés) ;
Pour y accéder : N° Tel et N° de contrat à demander à votre responsable SPELC

2 : La résolution des litiges :

Les juristes vous conseillent sur l'étendue de vos droits.

Vous êtes partie prenante en collaboration avec votre responsable SPELC à l'élaboration de la solution. Toute déclaration ou demande d'intervention de la protection juridique doit se faire en collaboration avec votre responsable SPELC qui vous indiquera la procédure à suivre et vous mettra si besoin en relation avec le service juridique de la fédération Spelc.

3 : L'assistance en cas de procès.

Vous conservez toujours la maîtrise de la procédure. Le service juridique de la fédération reste à vos côtés tout au long de la procédure et veille à l'exécution des décisions de justice obtenues.

ATTENTION : la saisie de la protection juridique est subordonnée à la saisie préalable du service juridique du Spelc par le président régional du Spelc Lorraine.



SPELC LORRAINE

PARRAINAGE

année 2025 /2026

Le parrain , la marraine à jour de cotisation :

prénom : _____ nom : _____

email : _____@_____

apporte au SPELC LORRAINE cette nouvelle adhésion :

Le / la parrainé(e) :

prénom : _____ nom : _____

email : _____@_____

établissement : _____

Le /la parrainé(e) bénéficie d'une remise supplémentaire de 5 € sur le tarif d'avant le 30/09/2025 en cas d'adhésion avant cette date (soit 105 € profs et cadres ou 70 € salariés) et de la prolongation du tarif réduit première adhésion qui cesse fin septembre à partir du premier octobre 2025.

(125 € Prof et cadres ou 85 € salariés)

Le règlement peut se faire en un ou plusieurs chèques (jusqu'à 5) datés à la date d'adhésion. Mettre au dos au crayon de papier la date d'encaissement souhaitée.

Il est possible aussi de régler par virement (RIB page3) .

Le parrain, la marraine bénéficiera d'une réduction de 10 € sur sa cotisation 2026/2027.

Un parrain, une marraine peut faire autant de parrainage qu'il/elle le veut. Chaque parrainage apporte une réduction de 10 € sur la cotisation 2026/2027. Le nombre de parrainages est illimité.

RÈGLEMENT :

- Ci-joint chèque(s) d'un montant total de : € correspondants à une cotisation de Renvoyez cette fiche avec le(s) chèque(s) correspondant(s) au nom de SPELC LORRAINE à l'adresse suivante : SPELC Lorraine 35 Grand Rue DIEDING 57905 ZETTING
- Fiche de parrainage avec preuve du virement bancaire envoyée à spelc-lorraine@spelc.fr

Pour joindre le SPELC LORRAINE: 1 courriel et 2 numéros de téléphone

spelc-lorraine@spelc.fr

06 86 85 25 14 et/ou 06.11.75.47.17